





LE BULLETIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DE CHATEAU-PORCIEN
Mairie de Château-Porcien
Site Internet : chateau-porcien.fr

Février 2014 **N°47**

L'ÉDITO DU MAIRE

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,



A tous ceux qui n'ont pu assister à la présentation des vœux salle WILBAULT, je tiens à vous souhaiter une très bonne année 2014 pleine de joie, de bonheur et de santé dans vos familles respectives mais aussi à toutes les associations nécessaires à l'animation de notre commune et au cadre de vie de nos habitants.

Je n'oublierai pas non plus le corps enseignant et les associations de parents d'élèves faisant un travail admirable pour que nos enfants soient eux aussi dans un cadre de vie et d'étude de bon niveau. Les commerçants, professions libérales et artisans jouent un rôle très important dans notre commune et je leur souhaite pleine réussite à chacun dans leur domaine.

J'espère que 2013 qui aura été une nouvelle fois une année d'incertitudes et de difficultés économiques, saura laisser la place à une belle année 2014 qui pourra être pleine de solidarité, qualité nécessaire dans ces moments de difficultés et de prospérité pour votre entourage et pour vous-même.

Cette année a commencé comme elle s'est terminée avec une activité toujours aussi soutenue pour les services administratifs et techniques de notre commune. Les demandes en Mairie et les travaux ne manquent pas. Vous avez constaté par exemple de gros travaux de taille qui ont pu être réalisés, tout cela pour parfaire la qualité de vie de chacun mais aussi quelque fois augmenter la sécurité tout simplement. Nous souhaitons voir notre commune dans un état de propreté, le meilleur soit-il. Nous entamons un programme permettant d'éviter de ramasser les salissures et déchets laissés ici et là peut-être par manque de moyens mis à disposition. Nous espérons pouvoir en mesurer les résultats au fur et à mesure des actions mises en place.

Une partie des illuminations a été remplacée et ajoutée pour le plaisir de tous et nous pouvons remercier la commission cadre de vie fortement impliquée dans le mieux vivre à Château-Porcien.

Les travaux tant attendus rue des CLIQUOTS, rue de L'ABREUVOIR, CROIX BAYONNE et parking du collège sont enfin commencés. La durée prévisionnelle est de deux mois.

La communauté de communes du Pays Rethélois est maintenant créée. C'est une autre dimension de territoire qui nous est proposée et Château-Porcien se doit d'y être un acteur moteur. J'y veillerai directement car j'ai eu l'honneur et le plaisir d'y être élu le 18 janvier Vice-Président chargé du développement économique.

Nous approchons bientôt des élections municipales du 23 Mars; avec une partie de mes adjoints et conseillers sortants, je serai candidat au coeur d'une équipe renouvelée pour réitérer mon engagement envers la commune. Nous aurons bien sûr le plaisir de vous présenter bientôt notre projet pour Château-Porcien pour les 6 années à venir, qui devront être tout aussi constructives que les deux mandats pendant lesquels nous avons travaillé à améliorer la qualité de vie des Castel-Porcinois.

Je vous renouvelle tous mes vœux d'amitiés et vous assure du dévouement de toute l'équipe municipale.

Didier Simon

L'ESSENTIEL



Les bacs de tri seront à retirer à notre atelier Rue Jardin Le Comte, **du 10 au 22 février 2014**, sur présentation de la convention remplie et signée jointe au présent bulletin municipal.

Permanences du Maire et des Adjoints: sur rendez-vous, du Lundi au Samedi.

Horaires ouverture de l'accueil secrétariat de la Mairie
Du Lundi au Vendredi
9H00-12H00 / 14H00-17H00

IPNS - Mairie de Château-Porcien

Miss Champagne Ardenne : Election de Miss France



Louise, notre belle jeune fille du village aura réalisé une belle prestation lors de l'élection de Miss France, nous pouvons la féliciter de nouveau d'être arrivée dans ce groupe de jeunes filles postulantes au titre.

La soirée organisée par l'association Fêtes et Loisirs le 7 décembre à la salle de la mairie pour une retransmission en direct de l'élection a rencontré un certain succès.

Je remercie toutes les personnes qui se sont mobilisées autour d'elle par des affichages et par l'organisation de cette soirée en salle de la mairie, sans oublier bien sûr le tonton.

Communauté de communes du Pays Rethélois.

Depuis le 1er janvier les 4 communautés de communes de notre arrondissement, suite aux réformes engagées dans notre pays, n'en font plus qu'une seule fusionnée: la communauté de communes du Pays Rethélois, regroupant 30.000 habitants.

Ce regroupement devra nous permettre de représenter notre territoire avec une mise en valeur plus forte de nos compétences et de nos atouts dans les instances supérieures et ainsi permettre un plus grand développement de toutes les compétences exercées par cette nouvelle communauté.

J'ai eu l'honneur d'occuper le poste de vice-président des finances à la communauté des Plaines du Porcien pendant les treize années précédant cette fusion.

Cela m'a permis, d'une part, de connaître et de comprendre toute l'importance de faire partie de l'équipe dirigeante et d'autre part, d'y trouver l'indispensable relationnel nécessaire aux bons résultats obtenus sur notre territoire et sur notre commune : salle de sports, façade de la Mairie, maintenance et rénovation des bâtiments scolaires, Zone d'activité économique….

Le renouvellement de la confiance d'une grande majorité d'élus m'a permis de prendre le poste de quatrième vice-président (développement économique) dans la nouvelle communauté et je les en remercie.

Une nouvelle fois notre commune est représentée dans le nouveau bureau constitué, présidé par Monsieur Guy DERAMAIX.

Je m'engage à préserver bien sûr les intérêts de tous, proposer et trouver les meilleures solutions pour notre commune et l'ensemble de notre territoire.

Voilà une brève présentation de cette nouvelle communauté. De plus amples informations vous seront bien sûr transmises d'ici quelques semaines.

Le travail des commissions municipales

Commission des travaux :

Travaux de voirie

Les travaux de voiries sont commencés. Des perturbations dans la circulation existent mais nous devons privilégier votre sécurité et celle des ouvriers.

Nous avons la chance d'avoir d'autres voies pour sortir de nos rues en travaux. Merci à vous de respecter les règles de sécurité.

Des réfections ou améliorations de chemins sont en cours de chiffrage.

Entretien de bâtiments

Les travaux de maçonnerie continuent d'avancer dans la commune.

Le démontage de la partie bureau, sanitaires et local de vie de l'atelier rue jardin le Comte est terminé. La préparation pour l'aménagement intérieur est en cours. Outre l'aspect qualitatif et opérationnel, cet aménagement répondra également aux normes d'isolation thermique, électriques, et offrira des conditions d'environnement réglementaires de travail aux agents municipaux.

Commissions cadre de vie :

La commission travaille sur les implantations de différents équipements et de plantations.

- Préparation des massifs
- Aménagements des talus rue des fossés
- Plantation sur parking en face shopi

Tailles de haies et arbres : nous rappelons à nouveau aux habitants que les hauteurs et épaisseurs de haies et arbres sont réglementées et qu'il est absolument nécessaire de respecter ces règles par rapport au voisinage ou aux trottoirs et routes qui voient leur emprise diminuée.

Propreté.

Les poubelles qui ont été posées à divers endroits ainsi que la benne à verres ajoutée rue des promenades au niveau de la salle Wilbault s'avèrent efficaces. Nous allons prochainement compléter cet effort par la pose de 10 autres poubelles dans différents secteurs.

Nous mettons tout en œuvre pour avoir notre commune à son meilleur niveau de propreté, merci de votre contribution.

Chiens : Nos amis laissent sur les trottoirs de désagréables cadeaux parce que les maîtres ne les accompagnent pas jusque l'égout ou les laissent totalement vagabonder. Merci à leur propriétaires de les surveiller et remédier à ces désagréments.

Vitesse des véhicules

Le non-respect de la vitesse dans nos rues est un danger pour tous. Automobilistes, pensez à nos enfants qui peuvent surgir à tout moment et à tout endroit. Nous travaillons aux meilleures solutions pour sécuriser nos rues.

C.C.A.S. :

Les colis de Noël pour les personnes de 70 ans et plus ont été distribués par les membres du CCAS, pour le plaisir de chacun.

Pour information, Mme VITRANT, assistante sociale, tient une permanence en mairie chaque lundi après-midi à Château-Porcien, uniquement sur rendez-vous auprès du Centre Médico-Social de Rethel au 03.24.38.51. 46.

Manifestation et Cérémonies officielles

Cérémonie des fins de combats en Afrique du Nord du 05 décembre 2013

La cérémonie du Jeudi 5 décembre s'est déroulée en présence des Anciens Combattants, du Souvenir Français, des élus municipaux.

Un dépôt de gerbes a été fait au monument aux morts. Merci à tous les présents.

Vœux du maire :

Les Vœux du Maire ont eu lieu à la Salle Wilbault le 3 janvier 2014.

De nombreux habitants de notre commune ainsi que de nombreux élus locaux, du département, de la région et de l'assemblée nationale sont venus partager le verre de l'amitié.

Notre miss Champagne Ardenne a remis avec plaisir les cadeaux aux enfants du pôle scolaire qui ont participé au concours de dessin destiné à orner la carte de vœux communale 2014 et remporté par Margot LEDUC.





Hommage à James Champenois :

Le 03 janvier, nous avons également eu l'honneur de poser une plaque salle des sports en hommage à James Champenois, Maire de Château-Porcien et incitateur du projet de construction de la salle.



Tous les élus et amis présents ont pu lui rendre hommage en présence de sa famille.

La salle portera désormais son nom.

Discours prononcé par M. SIMON Didier en son hommage :

« Monsieur le Sénateur, Madame la Député, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le conseiller général du canton de Chateau-Porcien, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les élus ,Mesdames et Messieurs en vos grades et qualité, Mesdames et Messieurs, Madame Champenois, ses fils, sa famille.

Se sont excusés : monsieur Joseph AFRIBO conseiller général, monsieur Philippe PAILLA Maire de Charleville-Mézières et monsieur Claude REGNIER Maire d'Herpy l'Arlésienne.

Je veux tout d'abord vous remercier tous pour votre présence ce soir afin de rendre hommage à James Champenois en lui apposant une plaque dans cette belle salle de sport. »

« James,
déjà conseiller municipal, a œuvré au début des années 1970 afin d'initier un dossier d'investissement permettant de voir naître une salle de sport dans notre commune.
A cette époque, j'étais collégien. James nous faisait faire de l'athlétisme ou différentes autres activités sportives sur l'allée des promenades et sur les espaces enherbées qui existaient déjà. Cela suffisait certainement à une période mais afin de développer d'autres sports, il s'avérait nécessaire d'avoir une vraie structure pouvant intéresser des basketteurs, des handballeurs ou des tennismen.
Son esprit sportif et de développeur aura permis de lancer cet investissement qui verra son taux d'occupation augmenter de plus en plus, d'année en année et qui nécessitera un agrandissement dans les années 2000.

La Communauté de communes, porteuse du dossier avec l'aide de tous nos partenaires (état, région, conseil général et autres) nous aura permis de prolonger l'idée d'avoir une structure adaptée à une autre évolution, à d'autres besoins.
Tous les enfants scolarisés ont accès à cette salle mais aussi tous les membres du local club qui eux aussi contribuent au bon fonctionnement de ce lieu qui correspond bien à notre besoin.
Je veux insister également sur cet esprit communautaire qui nous occupe maintenant et permet de développer de beaux et utiles projets sur nos territoires.

Nous ne pouvons qu'être heureux d'honorer James en lui dédiant une jolie plaque fixée pour toujours dans cette belle entrée et où il peut être fier de ce qu'il aura apporté à notre commune, à tous ces jeunes, à tous ces habitants pour cette construction et pour ces douze années en tant que Maire de Château-Porcien de 2001 à 2013.
Bravo James pour ton engagement, continue à regarder fièrement tout ce chemin parcouru. Nous n'oublierons pas ce travail accompli.
Merci à Maryse et ses enfants de lui avoir permis de pouvoir travailler fortement pour le développement de notre belle commune. »

Mise à l'honneur d'une entreprise



Les Communes, les entreprises, les professions libérales sont des acteurs majeurs dans notre Commune. Nous souhaitons vous les présenter à tour de rôle dans notre bulletin municipal.

Le garage de Jérémy Drapier,

situé route de Pargny : entretien et réparation de tout véhicule dont les voitures sans permis. Il assure également la vente de véhicules neufs et d'occasion. Le dépannage est assuré 24h sur 24.

Ses horaires vont du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00. Le samedi matin sur Rendez-vous. Tel : 03.24.72.86.45 – 06.34.13.93.27

Informations diverses et Comptes rendus des Conseils municipaux

Main courante en Mairie :

Une « main courante » est disponible à chacun au secrétariat de Mairie pour y noter ses observations. Elle permet de faire remonter très vite les besoins ou aléas présents dans notre commune. Nous sommes agréablement surpris de son bon fonctionnement. Nous pouvons agir au plus vite sur les demandes établies. Il est bien évident que certains cas demandent un peu plus de temps pour définir l'action à mettre en place.

Continuez à alimenter cette source d'informations ou de suggestions utiles à notre commune.

Séance du Conseil Municipal :

Pour information, les registres des délibérations contenant les procès verbaux sont consultables dans leur intégralité en Mairie.

Procès verbal de la Séance du 21 Novembre 2013.

Rappel de la convocation des membres du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle ordinaire de ses séances le 21 Novembre 2013 à 20H00.

Ordre du jour

Château-Porcien, le 15/11/2013

Le Maire,

Didier SIMON

- Vote du Procès verbal de la séance précédente ;
- Point sur les Budgets – Délibérations modificatives
- Travaux et équipements
- Ressources humaines ;
  - Prolongation du Contrat M. MORIAME ;
  - Convention Relais Service Public -
- Fusion des EPCI : Désignation des 3 délégués communautaires
- Modification du règlement de cimetière – rétrocession des concessions et cases
- Affaires diverses.

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances le 21 Novembre 2013 à 20H00, sous la Présidence de Monsieur SIMON Didier, Maire de la Commune.

Présents: MM. SIMON Didier, Maire, DOURLET Clément, Pascal BALLAN, LEBEGUE René, BRIQUET Ghislain, Adjoints , CORNET Marie-Chantal, GENARD Pierre , GUENARD Jean-Marie, LEBRETON Jean-Marie, LETOWSKI Daniel, SOARES Antonio.

Absents excusés : M MINOT Xavier qui a donné pouvoir à M SIMON Pour le représenter
: M RENAUT Gérard qui a donné pouvoir à M LEBEGUE Pour le représenter
: M.GUENARD Jean-Marie
Absent(s) :

Désignation du Secrétaire de séance: Mme HOURLIER Aline est désignée secrétaire de séance.

Vote du Procès verbal de la dernière séance du **07 Octobre 2013** : Lu et approuvé à l'unanimité.

---

1) Points sur les budgets

Un point sur la consommation des crédits et les résultats prévisionnels budgétaire est fait pour les différents budgets.

Budget Communal :

Situation prévisionnelle en fin d'année 2013:

- section de fonctionnement = excédent de 665.000 €
- section d'investissement = déficit de 180.000 € (recettes des emprunts contractés pour les travaux compris et avec réalisation des travaux de Voirie)

Résultat prévisionnel 2013 : 485.000 € - Pour mémoire résultat 2012 : 624.000 € avec un déficit de 264.000 €

Budget du service de l'eau :

Situation prévisionnelle en fin d'année 2013:

- section de fonctionnement = excédent de 145.000 €
- section d'investissement = déficit de 50.000 €

Résultat prévisionnel 2013 : 95.000 € - Pour mémoire résultat 2012 : 154.000 € avec excédent en investissement de 24.000 €

Budget du service de l'Assainissement :

Situation prévisionnelle CA 2013:

- section de fonctionnement = excédent de 100.000 €
- section d'investissement = déficit de 40.000 €

Résultat prévisionnel 2013 : 60.000 € - Pour mémoire résultat 2012 : 99.000 € avec déficit en investissement de 28.000 €.

Budgets annexes de lotissements :

- Fonds Gourmaux : Résultat + 68.000 €
- Les Nauzelles : - 200.000 €

2) Travaux et équipements

Toiture de l'Eglise.

Pour information, lors de l'entretien des gouttières, un affaissement de la toiture a été signalé par le couvreur, du côté maison de retraite. 4.980 € de travaux ont été réalisés d'urgence sur la charpente – 3 panes ont du être remplacées.

Container de stockage de matériel

L'atelier actuel situé derrière le collège ne présente pas de bonnes conditions d'accueil pour le personnel communal. La configuration du bâtiment ne permet pas une réhabilitation adaptée. Les possibilités offertes par l'atelier rue Jardin le Comte sont meilleures pour aménager un bureau, un espace repas, des douches et sanitaires. Ce bâtiment deviendrait l'atelier principal après aménagement.

L'association la Gaule Porcienne a été autorisée à déposer provisoirement du matériel dans la partie destinée à la réhabilitation. Il est proposé d'acquérir un container pour entreposer le matériel. Le coût est de 3.200 € HT.

L'assemblée est d'accord pour inscrire ce projet au budget 2014. Une solution sera également cherchée du côté de la grange intercommunale avant de procéder à toute acquisition.

Remplacement du tracteur CASE:

Une consultation a été réalisée auprès de plusieurs concessionnaires pour remplacer le tracteur CASE. Les prix sont présentés à l'assemblée qui, après en avoir débattu, décide par 7 voix de retenir, sous réserve de vérification de l'offre, la proposition faite par ROCHA pour un tracteur KUBOTA avec ses équipements.

MM BALLAN et LE BRETON proposent qu'une offre de reprise du tracteur CASE soit assortie à la remise de prix. L'ensemble des concessionnaires sera reconsulté dans le cadre d'une négociation, comme la procédure l'exige. Les résultats seront soumis à avis des commissions compétentes puis au vote du prochain conseil municipal.

Le financement de la totalité du matériel se fera sur 4 ans avec un 1er versement en 2014 de 18.000 à 20.000 € TTC par an, au vu du résultat définitif de la consultation.

Eclairage Public

Les projets d'amélioration de l'éclairage public communal suivants sont présentés

- Rue de la couture : pose de 2 candélabres avec réalisation d'une tranchée : 5.314 € HT
- Allée d'accès à la salle des sports : pose d'un candélabre avec réalisation d'une tranchée : 2.962 € HT

L'assemblée est d'accord pour inscrire ces travaux au budget 2014. Des subventions seront sollicitées auprès de la FDEA. Les travaux seront réalisés sous réserve de leur obtention.

Assainissement pluvial

- Chemin entre M et Mme PELLEGRINI et M et Mme WEBER : Stagnation ou remontée des eaux par la conduite de rejet pluvial vers l'Aisne. Le coût de pose d'une conduite avec regards : 3.060 € HT.
    - Il est décidé au préalable de revoir l'orientation par rapport au courant de l'Aisne des clapets anti-retour posé sur l'Aisne pour améliorer leur fonctionnement : cela bloquerait le retour des eaux dans le chemin et permettrait d'évaluer l'opportunité de réaliser des travaux.

3) Ressources humaines

Service technique – Maçonnerie et entretien – renouvellement de contrat.

Il est proposé, au vu des travaux divers restant à réaliser en maçonnerie au niveau des espaces publics et des bâtiments, de prolonger le poste contractuel de Laurent MORIAME pour une durée de 6 mois au niveau du service technique / espaces verts pour la période du 16 Décembre 2013 au 15 Juin 2014 inclus à raison de 35H00 par semaine.

Vote de l'assemblée : accord unanime sur une durée de contrat de 6 mois pour la période proposée, soit par prolongation du contrat via un avenant, soit par renouvellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- estime que pour les besoins du Service et pour faire face à un **accroissement temporaire d'activité**, il est nécessaire de renouveler **l'emploi non permanent** d'Agent Technique chargé de travaux de Maçonnerie et d'entretien des espaces publics et bâtiments communaux.

- estime qu'il est nécessaire, pour les besoins du Service, de recruter un Agent non titulaire,

- décide de créer **l'emploi non permanent** d'Agent technique de **35/35ème** pour une période de **6 mois** à compter du **16 Décembre 2013** pour un **accroissement temporaire d'activité,** avec une rémunération brute mensuelle basée sur **l'IB 468 – IM 409.**

- dégage les crédits correspondants.

- décide de recruter à compter du **16 Décembre 2013** un Agent non titulaire par contrat à durée déterminée sur l'emploi prolongé.

- autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer le contrat.

Les crédits nécessaires sont ouverts aux budgets 2013 et 2014.

Monsieur le Maire ou son Adjoint est autorisé à l'unanimité à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette décision.

Service Administratif – Secrétariat accueil - Relais Service Public - Convention

La proposition a été faite auprès de la Communauté de Communes des Plaines du Porcien pour maintenir le Relais Service Public à Château-Porcien, en le localisant dans la Mairie. Deux agents seront chargés de cette mission, par convention, pour un nombre d'heure total de 10/35èmes, financés par la Communauté de Communes. La formation du personnel et les frais de fonctionnement du Relais seront assurés par la Communauté.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée apporte un avis favorable à l'unanimité à cette proposition et autorise le Maire ou son Adjoint à signer tous actes et pièces quelconques se rapportant à cette décision .

4) Fusion des EPCI : Désignation de 3 délégués communautaires.

Chaque commune doit désigner un ou plusieurs délégués communautaires pour la période allant du 1er janvier 2014 aux élections municipales de mars 2014.

Pour Château-Porcien, le nombre de délégués a été fixé à trois titulaires (plus aucun suppléant)

Actuellement sont titulaires : MM. Didier SIMON, CORNET Marie Chantal, DOURLET Clément, Minot Xavier.

Il est proposé de maintenir le dispositif des titulaires comprenant le Maire, un Adjoint et une conseillère municipale, soit MM SIMON Didier, CORNET Marie-Chantal, DOURLET Clément.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité ses délégués communautaires :

- MM SIMON Didier, CORNET Marie-Chantal, DOURLET Clément.

5) Modification du règlement de cimetière – rétrocession des cases du columbarium à la Commune.

Actuellement rien n'est prévu pour les cases, seulement une rétrocession gratuite. Il est proposé de fixer un montant de rétrocession au prorata des années restantes depuis la cession de la concession. Accord unanime du Conseil. Le Règlement de cimetière sera modifié en ce sens. La case devra être rétrocédée libre de tout ornement ou plaque et après remise en état.

6) Affaires diverses

Eoliennes : Convention de servitudes de survol de pales et d'accès avec Energie Saint Lade :

Une délibération est nécessaire pour légaliser l'acte devant notaire.

Accord unanime de l'assemblée pour autoriser le Maire ou son adjoint à signer la convention et tous actes et pièces quelconques s'y rattachant.

Echange parcellaire entre la commune et les époux LEGROUX :

Les parcelles Communales AC 96 et AC 783 seront échangées contre la parcelle AC 780 des époux LEGROUX. L'échange se fera sans soulte.

Les frais de notaire et de géomètres seront supportés à charge égale par les parties à l'échange.

Accord unanime de l'assemblée pour autoriser le Maire ou son adjoint à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette décision.

7) Financement des travaux 2013

Le besoin minimum de financement par emprunt est de 121.000,00 € TTC : il correspond au différentiel entre travaux voirie 2013 estimés et réels.

Le besoin optimal de financement par emprunt est de 250.000,00 € TTC. Il comprend :

- les 150.000 € prévus en couverture par emprunt au budget 2013
- les 100.000 € de travaux complémentaires décidés courant 2013

Deux propositions de financement :

Financement sur 2 ans de la TVA issue des 270.000 € TTC de travaux : 40.000,00 €
Emprunt classique à moyen terme de : 210.000,00 €

Ou

Financement de la TVA sur 2 ans issue des 385.000 € TTC de travaux : 60.000,00 €

- 270.000,00 € de travaux de voirie 2013
- 115.000,00 € fin de l'aménagement de la rue de la Barre 2013

et Emprunt classique à moyen terme de : 190.000,00 €

Avis du Conseil : la seconde proposition est retenue à l'unanimité.

Le Crédit Agricole et la Caisse d'épargne ont été consultées sur ces différentes propositions.

Pour l'emprunt à moyen terme : la proposition de la Caisse d'épargne a été retenue.

Montant de l'emprunt : 190.000,00 €
Emprunt d'une durée de 12 ans
Montant de l'échéance annuelle : 18.982,00 €
Coût du Crédit : 37.789,38 €

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet de travaux de voirie qui leur est présenté, d'un montant de 270.000,00 €
2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du marché :	270.000,00 €
Subvention (s) :	10.000,00 €
Emprunt sollicité	190.000,00 €
Autofinancement	70.000,00 €

et décident de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne, un **prêt à échéance choisie** de

190.000,00 €uros, au taux **fixe de 2,91% correspondant à un taux fixe classique de 3,31%**, aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en douze années à partir du 05 janvier 2014 par périodicités annuelles.
L'amortissement du capital se fera par échéances constantes.
La commission d'intervention s'élève à 210,00 €. Les frais de dossier s'élèvent à zéro €uro.

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,
4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur le Maire ou son Adjoint, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Pour le prêt relais TVA à taux fixe : la proposition de la Caisse d'épargne a été retenue.

Montant : 60.000,00 €
Emprunt d'une durée de 2 ans
Remboursement du capital : in fine
Coût du Crédit : 2.040,00 €

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° Décident pour financer les travaux de voirie de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne, un **emprunt relais TVA** de **60.000,00** €uros, au taux **fixe de 1,70%,** aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera INE FINE.
La commission d'intervention s'élève à 130,00 €. Les frais de dossier s'élèvent à zéro €uro.

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,
4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur le Maire ou son Adjoint, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

8) Ressources humaines – Aménagement de poste

Poste de Jany Rodrigues

Le Contrat Unique d'Insertion de M. RODRIGUES Jany est établi avec une durée de temps de travail de 28H00 hebdomadaires.

Au vu de la charge de travail au niveau des espaces verts et des congés annuels à prendre prochainement par les agents communaux, il est proposé d'augmenter son temps de travail et de le passer à 35h00 pour la durée restant à courir de son contrat.

Actuellement son Contrat est aidé financièrement dans la limite de 30H00. les 5H00 supplémentaires seront à charge complète communale avec coût estimé de 1.400 € pour les 4 mois restants.

Avis du Conseil : Favorable à l'unanimité : Le contrat de M. RODRIGUES Jany sera porté par avenant à 35h00 hebdomadaires à partir du 1er Juillet 2013.

Les crédits nécessaires seront ouverts au Budget communal 2013.

Le Maire ou son Adjoint est autorisé à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette décision.

Poste de Cristelle PYCKHOUT – transformation en poste à 35/35èmes.

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée :

- qu'il est nécessaire, pour les besoins du Service, d'augmenter la durée hebdomadaire de travail afférente à l'emploi permanent à temps non complet d'Adjoint Administratif Territorial de 2nde Classe (26/35ème) et de porter cette durée à 35/35ème;

- qu'il est donc nécessaire de transformer cet emploi permanent à temps non complet d'Adjoint Administratif Territorial de 2nde Classe (26/35ème) en un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint Administratif Territorial de 2nde Classe 35/35ème

Monsieur le Maire invite le Conseil à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de créer l'emploi permanent à temps complet 35/35ème d'Adjoint Administratif Territorial de 2nde Classe par transformation, **à compter du 1er septembre 2013**, après consultation et sous réserve de l’avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes;

- dégage les crédits correspondants ;

- détermine ainsi les clauses de l'avenant :

La durée hebdomadaire de travail sera de 35/35ème .
L'Agent recruté recevra une rémunération mensuelle selon le nombre d'heures effectué et sur la base de l'Indice Brut 298.

- autorise le Maire ou son Adjoint à signer l'avenant et toute pièce quelconque liée à cette décision.

9) Ajustement du contrat de zonage éolien avec la Sté Energie Saint Lade

Le contrat est présenté à l’assemblée.

Le zonage éolien est la superficie comprise à l’intérieur du cercle d’un rayon d’une longueur de pale. Le centre du rayon est situé au pied de chaque éolienne.

La parcelle communale ZA 41 de 0ha 22a 22ca est située à l’intérieur de ce zonage.

Les redevances suivantes seront versées à la Commune.

- Redevance annuelle **forfaitaire** de 50 € HT - révision tous les 5 ans de 10 % ;
- Redevance variable liée à l’exploitation avec un montant forfaitaire **minimum** de 65 € HT.

Accord unanime de l’assemblée. Le Maire ou son Adjoint est autorisé à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette décision.

Les points suivants n’étant pas inscrits à l’ordre du jour, l’ensemble du conseil est sollicité sur l’opportunité de les présenter et de délibérer. Avis favorable à l’unanimité.

10) Gouvernance de la future Communauté du Pays Rethelois

Dans le cadre de constitution par fusion de la communauté de Communes du Pays Rethelois, les Conseils municipaux doivent se prononcer sur deux points :

- la représentation des communes au sein de la nouvelle communauté de communes pour la période du 1er janvier 2014 jusqu’au renouvellement général des conseillers municipaux.

- la représentation des communes au sein de la nouvelle communauté de communes à compter du renouvellement général des conseillers municipaux.

Les délibérations suivantes sont proposées :

Le Conseil Municipal,

L'exposé du dossier entendu,
Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l’élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral et notamment son article 34,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l’arrêté préfectoral n°2013/29 portant création de la nouvelle communauté de communes du Pays Rethélois issue de la fusion des communautés de communes de l’Asfeldois, du Junivillois, des Plaines du Porcien et du Rethelois avec intégration de la commune de Corny-Machéroménil,
Vu l’avis de la commission « Gouvernance » du 13 juin 2013,
Vu l’avis de la commission « Inter-bureaux» du 20 juin 2013,

Considérant qu’au regard du travail mené depuis plus de 18 mois pour la mise en place de cette communauté de communes fusionnée, les élus locaux souhaitent le maintien des délégués actuels jusqu’aux élections municipales ;
Considérant qu’il y a lieu de se prononcer avant le 15 août 2013 sur le maintien des délégués actuels et la représentation de la commune de Corny-Machéroménil par son maire (délégués titulaire) et son premier adjoint (délégué suppléant),
Considérant qu’à défaut de majorité qualifiée (2/3 des communes et ½ de la population ou inversement), il y aura lieu de procéder à la désignation de nouveaux délégués communautaires dont le nombre sera constaté par arrêté préfectoral,

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour,

APPROUVE le principe du maintien des délégués actuels au sein de la Communauté de Communes du Pays Rethélois pour la période du 1er janvier 2014 jusqu’au prochain renouvellement général des conseils municipaux.

APPROUVE le principe de la représentation de la Commune de Corny-Machéroménil sur la base d’un délégué titulaire, le Maire, et d’un délégué suppléant, le premier adjoint.

AUTORISE le Maire ou son Adjoint à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

Le Conseil Municipal,

Considérant qu’il est proposé de retenir la base légale de calcul de la représentation des communes au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays rethélois telle que définie à l’article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil communautaire du Pays Rethélois serait ainsi composé, au regard des populations municipales 2013, de 91 délégués titulaires et de 59 délégués suppléants,

Considérant que chaque commune dispose d’au moins un siège et qu’aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges,
Considérant qu’il est proposé aux communes ne disposant que d’un seul délégué de disposer également d’un délégué suppléant,
Considérant qu’il y a lieu de se prononcer, avant le 31 août 2013, sur la représentation de la commune au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rethélois à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux,
Considérant qu’à défaut de majorité qualifiée (2/3 des communes et ½ de la population ou inversement), la composition du conseil communautaire sera constatée par arrêté préfectoral au regard de la base telle que définie à l’article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour,

APPROUVE le principe de la représentation des communes au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays rethélois par application de la base légale de calcul définie à l’article L. 5211-6-1 I du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROUVE le principe de l’attribution d’un délégué suppléant à toute commune ne disposant que d’un délégué titulaire.

PREND CONNAISSANCE, par le tableau annexé à la présente délibération, de la composition du conseil communautaire du Pays rethélois à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux telle qu’arrêtée sur la base des populations municipales authentifiées par le plus récent décret publié, soit la population municipale arrêtée au 1er janvier 2013.

NOTE que la Commune de Château-Porcien sera représentée par 3 délégués.

AUTORISE le Maire ou son Adjoint à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

11) Points divers

- Une demande de stationnement minute a été faite par les commerçants situés au 30, 32 et 34 rue de Sommevue pour permettre le stationnement des clients et des livraisons sécurisées : avis favorable de principe du conseil.

La Commission Urbanisme étudiera les possibilités.

- Une information dans le bulletin municipal sera faite concernant les conseillers municipaux. Les habitants ayant des questions, observations, attentes concernant la vie communale seront libres de se rapprocher du conseiller de leur choix.

- Il est proposé de donner le nom de James CHAMPENOIS à la salle des Sports : Accord unanime des conseillers. La famille a été consultée et a donné son accord préalable. La Communauté de Communes sera consultée sur cette requête car la salle lui est mise à disposition dans le cadre de sa compétence sportive.

Fin de la séance

Associations

Dons du Sang

« Il faut 5 dons pour sauver une vie «





Participez

au

Don du Sang

à

Château-Porcien

Le Mercredi 12 Mars 2014

Le Mercredi 18 Juin 2014

S a l l e   W I L B A U L T

De 15H00 à 20h00

La Gaule Porcienne



L' Assemblée Générale de la Gaule Porcienne s'est déroulée le 24 janvier sous une ambiance cordiale et sympathique en présence du Vice-Président de la Fédération de pêche des Ardennes, Monsieur ZAVATTA.

De nombreux pêcheurs étaient présents, ainsi que le Monsieur BRIQUET Ghislain, Président de l'OMS et Adjoint au Maire, représentant la municipalité.

Merci à tous les participants.



L'association Municipale
Fêtes et Loisirs
de Château -Porcien

17ème FOIRE

« DU PRINTEMPS

Foire Gastronomique,Commerciale et Artisanale



12ème Vide Grenier

le DIMANCHE 6 AVRIL 2014

Aux promenades
salles des Sports



Entrée Gratuite à tous les visiteurs



Et l'association Fêtes et Loisirs de CHATEAU PORCIEN

Sont heureux de vous présenter leur nouveau spectacle.

Le 22 Mars à 20h30 ENTREE : 5 €

Salle de la MAIRIE (haut)

Vous avez oublié de rire, ou au contraire vous êtes atteints de rigolo manie?

Alors n'hésitez plus et offrez-vous une bonne tranche de rigolade en venant applaudir cette pièce de Jean-Claude MARTINEAU ;

Deux heures de détente dans la joie et la bonne humeur pour petits et grands.

L'histoire...

Cette fois, c'est la fin : la mère Bertine agonise... Sauf que la septuagénaire bluffe, histoire de faire revenir ses enfants auprès d'elle au moment des vacances. Et bluffe encore pour les garder chez elle toute la durée des congés.

Entre les problèmes d'héritage, les fausses perspectives d'avenir et les règlements de compte familiaux, chacun finit par dévoiler son vrai visage.

Mais le scénario concocté par Bertine avec la complicité de son amie Colette va subir quelques modifications de dernière minute. Car la vie est pleine d'imprévus, n'est-ce pas ?

Les enfants de Bertine parviendront-ils à démêler le vrai du faux et à guérir leur mère de sa manie du bluff ? Ça reste à voir...

ipns

les Z'Amuse-Gueule
présentent

TRANCHES DE BLUFF

Une pièce de Jean-Claude MARTINEAU



L'association Familles Rurales, en partenariat avec la Communauté de communes du Pays Rethélois organise un accueil de loisirs, qui ouvrira ses portes à l'école primaire Jean Dion

Du Lundi 24 au Vendredi 28 Février

et

du Lundi 3 au Vendredi 7 Mars 2014

Venez nombreux à CHATEAU-PORCIEN, jeux, sorties, activités manuelles, piscine, mercredi journée PN, etc…..

Date d'inscriptions : Mardi 4 Février à la mairie de Château-Porcien de 16h à 17h30.
Inscription à la journée : 13€
A la semaine : 55€/enfant, 50€ à partir du 2ème enfant
Chèques vacances, bon MSA, CAF…acceptés

Horaires : 8h30- 9h : Accueil
9h- 12h : Animation
Repas tiré du sac (2€ de garderie)
13h30-14h : Accueil
14h-17h : Animation
Garderie dès 8h et de 17 à 18h : 2€/h

Renseignements : Mme Simon Catherine (Vice-Présidente) : 03 24 72 87 29
Mme Mulot Séverine (Directrice) : 06 47 78 22 22





➢ Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 15 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

En même temps, vous élirez pour la première fois les conseillers communautaires.

Ils représentent notre commune au sein de la Communauté de communes du Pays Rethelois dont la commune est membre. **Vous élirez donc également 3 conseillers communautaires.**

Au moment du vote, vous aurez, comme avant, un seul bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats : les candidats à l'élection municipale et les candidats à l'élection des conseillers communautaires.
Vous ne **voterez qu'une fois** et pour ces **deux listes que vous ne pourrez séparer**.

Vous ne devez pas raturer votre bulletin de vote, sinon il sera nul et votre voix ne comptera pas.

➢ Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Les conseillers municipaux **ne seront plus élus au scrutin majoritaire** comme lors des élections municipales de 2008 **mais au scrutin de liste à la représentation proportionnelle**.
Les candidats au mandat de conseiller municipal ont l'obligation de se présenter au sein d'une liste comprenant autant de candidats que de conseillers municipaux à élire et alternant un candidat de chaque sexe.
Une liste de conseillers communautaires dont les candidats sont issus de la liste municipale doit également être présentée.
Attention, vous voterez en faveur de **listes que vous ne pourrez pas modifier**. Vous ne pourrez plus ni ajouter de noms ni en retirer : **le panachage n'est plus autorisé. Si modifiez le bulletin de vote qui vous est fourni, votre bulletin de vote sera nul.**

➢ Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

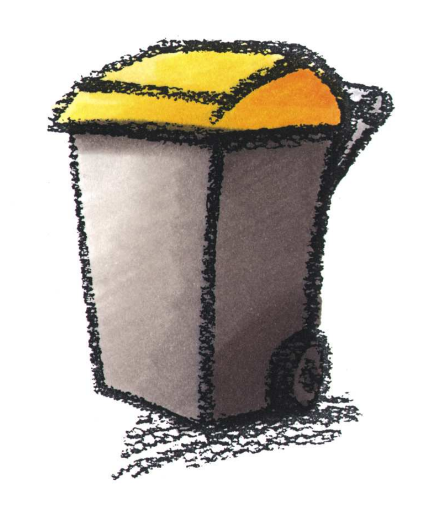
➢ Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.

Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur http://service-public.fr/. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Tri sélectif



La date de retrait de votre bac de tri sélectif a été avancée.

Elle se déroulera du 10 au 22 février 2014
à l'atelier municipal de la rue Jardin Le Comte

Pour retirer votre bac, vous devrez vous présenter à l'atelier situé à côté du collège, muni de la convention jointe à ce bulletin municipal, remplie et signée.

Des permanences y seront assurées à cet effet :

- du lundi 10 février au vendredi 21 février, de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00

- le samedi 15 février au matin, de 9H00 à 12h00.
- le samedi 22 février au matin, de 9H00 à 12h00, dernier délai.

Un seul bac sera remis par foyer, au vu de la liste des redevances d'ordures ménagères.

Les immeubles collectifs d'habitations et les locaux professionnels ne sont pas concernés. Les propriétaires ou gérants doivent contacter le S.I.C.O.M.A.R. au 03.24.72.86.23 pour connaître les dispositions prévues à leur égard.

Les personnes âgées ou invalides qui ne pourront se déplacer sont invitées à contacter l'accueil de la Mairie au 03.24.72.80.95. Une solution adaptée leur sera proposée.